

# Communiqué de Presse

Lundi 16 mars 2020



-Point Covid 19-

## L'île Maurice ferme ses portes aux pays de l'Union Européenne

\*\*\*

## AIR AUSTRAL S'ORGANISE

\*\*\*

Le premier ministre mauricien Pravind Jugnauth a annoncé ce lundi 16 mars sa décision de suspendre pour une durée de 15 jours, l'accès au territoire Mauricien, pour tous passagers en provenance de l'Union Européenne, du Royaume Unis et de la Suisse à partir de minuit ce mercredi 18 mars 2020, et de La Réunion à partir de ce lundi 16 mars minuit.

Face à cette décision souveraine et toutes leurs conséquences, Air Austral se voit contrainte de s'organiser sur la période selon les directives transmises par le gouvernement mauricien.

**Au départ de La Réunion**, les passagers de nationalité française ne seront pas acceptés. Les vols dans le sens Réunion> Maurice sont ainsi suspendus **à compter du 17 mars**. Les mesures commerciales ci-après sont à la disposition des passagers concernés.

**Au départ de Maurice**, sa priorité est de gérer dans la mesure du possible le retour de ses passagers. La compagnie a en ce sens maintenu ses vols dans le sens Maurice> La Réunion et déjà programmé la mise en place de capacités complémentaires entre Maurice et La Réunion.

Air Austral met à la disposition des voyageurs actuellement à Maurice et souhaitant anticiper leur départ, les contacts suivants afin d'organiser leur retour dans les meilleures conditions possibles :

### Centre d'appel

Par mail à [callcenter@air-austral.com](mailto:callcenter@air-austral.com)

Par téléphone au + 33825013012 ou 00262 262 909093

Du Lundi au Samedi de 8h à 21h et le dimanche de 11h à 18h (heures locales Réunion) :

### **Contacts à l'île Maurice :**

#### Air Austral Port Louis

6 rue John Kennedy

Port Louis

Tel : +230 260 1045

email : [maurice@air-austral.com](mailto:maurice@air-austral.com)

\*\*\*

Nos structures d'accueil téléphonique sont compte tenu de la situation fortement sollicitées, nous nous en excusons et préconisons l'envoi de messages par email

\*\*\*

## MESURES COMMERCIALES

La compagnie a d'ores et déjà mis en place des mesures commerciales adéquates pour les passagers des vols concernés :

- **Modification de dates :**

possibilité de modification sans frais/pénalités sur le montant hors taxes sous réserve de disponibilité dans la même classe de voyage (même si pas de disponibilité dans le même quota) des billets dans la limite d'un an à compter de la date d'émission du billet (les taxes devront être réactualisées au moment de la revalidation des billets aux nouvelles dates)

Si nouvelle réservation avec changement de saisonnalité, cette modification se fera avec réajustement sur le nouveau niveau tarifaire disponible sans pénalité.

- **Modification de destination :**

possibilité de modifier la destination si le client le souhaite sans pénalité avec réajustement sur le nouveau tarif applicable (si nécessaire), dans la limite d'un an à compter de la date d'émission du billet.

La compagnie tiendra informée sa clientèle si d'autres modifications de son programme des vols devaient être effectives.

Air Austral recommande aux passagers de vérifier les informations sur les vols opérés disponibles en temps réel sur <http://www.air-austral.com/preparer-mon-vol/suivi-des-vols/modification-de-vols.html> ou directement dans la rubrique « Ma Réservation ».